

RAID OCCITANIA 2024

DE MARNHAGUES-ET-LATOUR A PEZENAS

Règlement Intérieur

Préambule

Tout participant, compétiteur et accompagnateur, qui prend part à cette épreuve se doit de connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Chaque équipe est responsable de ses participants mais aussi de ses accompagnateurs.

Article 1 : Généralités

L'association Aveyron terre d'aventure dont le siège est au 1 boulevard Emile Borel à Saint-Affrique (12 400) organise les 21, 22 et 23 juillet 2023, une épreuve sportive de pleine nature dénommée « raid Occitania ».

Aveyron terre d'aventure est, depuis 2024 affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Le Raid Occitania est une épreuve multisport en ligne ouverte aux équipes de 2 personnes à 5 personnes (voir plus bas).

Elle se compose d'un raid non-stop de 38 heures maximum avec un enchaînement de disciplines de pleine nature (Trail, VTT...) entre Marnhagues-et-latour (12) et Pezenas(34).

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation Fédérale du Triathlon relative à la pratique du Raid multisport de nature en vigueur pour la saison 2024.

Article 2 : Participants

La course est accessible aux candidats hommes ou femmes âgés de 18 ans dans l'année civile, détenteurs d'une licence sportive de la FFtri ou d'un certificat médical.

L'attention des participants est attirée sur la difficulté de l'épreuve. L'ensemble des sections est en orientation. Un bon niveau physique et technique est donc requis afin de pouvoir terminer la course.

En s'engageant, chaque participant atteste savoir nager et être capable de parcourir en eau libres l'ensemble des distances de natation annoncées en amont de la course et dans le road book. L'attention des participants est attirée sur le fait que les distances annoncées sont approximatives et que les distances effectives peuvent être légèrement supérieures.

Attestation médicales :

Tous les concurrents devront disposer :

- soit d'une licence compétition FFTRI valable le jour de la course. Cette licence devra être présentée lors de l'inscription ou de l'accueil au plus tard.

- Les licenciés loisirs FFTRI 2024 & non-licenciés devront présenter un certificat médical datant de moins d'1 an (le jour de la course) évoquant l'absence de contre-indication à la pratique des activités du RAID MULTISPORT avec la mention « en compétition ».

L'association est en cours d'adhésion à la fédération française de Triathlon – Le protocole santé annoncé pour les non-licenciés et licenciés loisir FFtri ci-dessous pourra donc être modifié d'ici à la date de la course (la fédération de Tritahlon a mis en place un questionnaire). Cette modification sera communiquée aux concurrents via notre site et nos réseaux sociaux dans le cadre des modalités d'inscription.

Le cas échéant, nous pourrons demander à certains concurrents déjà inscrits avec certificats de répondre au questionnaire médical.

En s'engageant et en signant ce document, chaque participant s'engage à être apte physiquement, avoir une assurance individuelle accident et accepter l'utilisation de son image à des fins promotionnelles.

Article 3 : Catégories

2 catégories seront ouvertes aux inscriptions :

- La catégorie « expédition » : par équipe de 2 ou 4 sans remplaçant. Tous les équipiers sont en course soit avec un assistant non-remplaçant soit sans assistant.
- La catégorie « aventure » : par équipe de 2 à 5 coureurs. Au moins 2 coéquipiers sont toujours en course pour que l'équipe soit classée. Le nombre de coéquipier ne sera pas limité hormis pour des raisons logistiques sur certaines sections. Par exemple, l'équipe peut aligner ses 5 coéquipiers sur une épreuve de VTT ; par contre, seul un nombre pair de coéquipier pourra effectuer les sections de kayak.

Le road book concurrent précisera les limites du nombre de coéquipier maximum par section.

En catégorie aventure, 1 à 3 coéquipiers peuvent intervenir en tant que remplaçant(s) sur chaque section. Par contre, ces remplacements ne peuvent s'effectuer que dans les zones de transition entre deux sections (parkings).

Plusieurs classements seront établis

- Classement scratch RAID OCCITANIA :
- Classement scratch catégorie « expédition »
- Classement scratch catégorie « aventure »

Seuls les premiers de ces catégories seront récompensés. Si d'autres lots sont disponibles, ils pourront être attribués aux concurrents arrivés sur le podium, ou à certains concurrents en fonction de critères particuliers (fair-play, etc..) définis par l'organisation

Article 4 : Assistance et ravitaillement.

La course se fera en complète autonomie. Seul le repas d'après course sera fourni. Chaque équipe devra donc disposer de son matériel ainsi que du ravitaillement nécessaire pour la durée de la course.

Assistant et/ou remplaçant :

Les équipes devront donc disposer d'un assistant. Entre autres missions, cet assistant s'occupera du ravitaillement de son équipe et du transfert de matériel depuis un lieu de transition entre deux sections (parking) vers un autre. S'il ne court pas, l'assistant ne devra pas s'acquitter des droits d'inscription. Le repas d'arrivée lui sera gracieusement offert.

Cet assistant peut faire office de remplaçant. Si l'assistant entre en course, il devra s'acquitter des droits d'inscriptions **et disposer des mêmes documents que le reste des participants.**

Les règles de stationnement et de circulation en véhicule d'assistance qui s'appliqueront durant la course sont celles du code de la route. La durée des sections est calculée de telle manière que l'assistance aura largement le temps de rejoindre deux points d'assistance en respectant les vitesses limites.

En cas d'incident ou de retard pour rejoindre une section, les assistants disposeront de plusieurs numéros d'organisation afin de faire patienter les équipes.

L'ensemble des routes et parkings sont accessibles facilement en véhicule. Cependant, à la période de la course, certains sites ou routes étroites seront plus fréquentés. Il est donc conseillé aux concurrents d'éviter dans la mesure du possible de recourir à l'utilisation de camping-cars.

Les assistants recevront un roadbook spécifique avec les coordonnées GPS des parkings et un itinéraire qui a été reconnu. L'organisation décline toute responsabilité si l'assistance emprunte un autre itinéraire.

En signant le présent règlement, les équipes s'engagent à ce que leur assistant respecte bien les règles du code de la route. Il appartiendra à chaque équipe de s'assurer que son assistant dispose bien d'un permis de conduite à jour. De la même façon, l'assistant peut être amené à transporter son équipe à tout moment pendant la course, soit pour des raisons de logistique et sécurité (barrière horaire, orage..), soit parce que l'équipe décide de shunter une étape. Les équipes s'engagent à respecter quoi qu'il en soit le code de la route lors de ces transferts.

Les temps de section ont été calculés afin de laisser le temps à l'assistant de rallier les parkings avant les coureurs. Lorsque les temps sont limites, l'organisation donnera des préconisations spécifiques soit lors du briefing soit dans les road books.

L'organisation décline toute responsabilité concernant le non-respect des règles et de ses préconisations par les équipes

L'organisation mettra en place des jalonneurs sur chaque parking afin de pointer les concurrents et organiser le stationnement. Cependant, chaque conducteur reste maître et responsable de son véhicule et notamment de son stationnement. L'organisation rappelle que la circulation restera ouverte pendant la course.

Equipes sans assistant

A titre exceptionnel, certaines équipes pourront recourir à une aide logistique apportée par les organisateurs. Elles devront néanmoins s'organiser pour être autonome pour rejoindre le point de départ de la course ainsi que le point d'arrivée. Chaque équipe devra répartir son matériel et son ravitaillement dans plusieurs sacs qui seront transportés sur chaque point de transition par l'organisation. Pour des raisons logistiques, le volume et le nombre de sacs par équipe seront limités et précisés dans le road book concurrent.

De la même façon, le nombre de places ouvertes pour cette assistance logistique sera limité.

Enfin, l'organisation attire l'attention des concurrents souhaitant recourir à cette solution sur le fait que la gestion de la course reste prioritaire. Le transfert de concurrents peut donc donner lieu à des délais d'attentes importants. Il appartient à chaque équipe de disposer des équipements nécessaires pour supporter cette attente. Enfin, si le chrono sera bien neutralisé pendant une éventuelle attente, l'organisation ne pourra déplacer les portes horaires. Bien entendu, nous ferons le maximum pour éviter ce cas mais nous ne pourrons accepter de réclamation du fait de retard pris par une équipe du fait d'une contrainte logistique.

Du fait de la priorité donnée à la course, cette assistance logistique ne constitue pas un avantage pour les concurrents y ayant recours.

Article 5 : matériels et effets personnels

Cette liste de matériel est établie en fonction des disciplines pratiquées. Si une épreuve est déprogrammée ou changée, le matériel indiqué ne sera bien entendu plus exigé.

Liste des équipements et accessoires obligatoires par section

Durant toute la course : un téléphone portable chargé et en état de marche avec les numéros de l'organisation. Une couverture de survie. De l'eau et du ravitaillement solide en quantité suffisante. Des vêtements adaptés aux conditions météo. Une trousse de secours comportant a minima des bandages autocollants et des compresses (réalisation d'un pansement compressif), et du désinfectant ainsi qu'une solution de re-hydratation.

Un masque afin de permettre l'évacuation des participants par l'organisation en toute sécurité (selon protocole COVID en vigueur au moment du départ)

Le port du casque est obligatoire sur l'ensemble des épreuves de VTT. Il pourra être obligatoire sur d'autres sections (trail, kayak) auquel cas cette règle sera mentionnée soit dans le road book concurrent soit au briefing, soit au départ de la section par un bénévole.

Une puce (type doigt électronique) et/ou un carton de pointage seront distribués aux concurrents avant le départ. Chaque équipe en sera responsable et versera (dans le cas des puces) une caution à l'organisation dont le montant sera défini avant les formalités d'accueil.

En cas de perte de la puce, la caution sera encaissée par l'organisation. L'équipe ayant perdu sa puce ou son carton recevra une pénalité qui sera définie par l'organisation dans le cadre d'une commission réunie immédiatement après la course.

Une partie de la course se déroule de nuit. Les équipes disposeront donc d'éclairages adaptés aux disciplines avec une autonomie suffisante pour la course ainsi que d'EPI (gilets)

Des contrôles inopinés pourront être faits à n'importe quel moment par l'organisation. Les concurrents devront effectuer la totalité des sections avec l'équipement de protection imposé par le règlement de l'épreuve sous peine d'exclusion ou d'interdiction de s'engager sur une section.

L'assistance technique extérieure hors des zones de transition ne pourra être effectuée que sur consigne expresse de l'organisation (fortes chaleurs), aucun engin suiveur n'est autorisé. Chaque équipe sera autonome pour ses ravitaillements : les candidats doivent pouvoir progresser en autonomie notamment en cas de conditions climatiques difficiles (Chaleur, Pluie). En cas de fortes chaleurs, des ravitaillements en eau seront possibles le long du parcours à intervalles réguliers.

A tout moment, les équipes devront pouvoir joindre leur assistante et/ou l'organisation afin de se faire rapatrier (notamment en cas d'orage).

VTT

Un casque VTT aux normes CEE, matériel de réparation VTT, un téléphone portable, coordonnées de l'organisation, une réserve alimentaire, une réserve d'eau, une boussole, une trousse de secours avec solution de réhydratation, une couverture de survie, un sifflet et un coupe-vent.

De nuit : éclairage avant et arrière ainsi que gilet réfléchissant.

Nage en eaux-vives et canyoning (selon programme de course)

Une aide à la flottabilité pour les épreuves de natation. (Type Pull boy) – A la période de la course, le port de combinaison ne sera normalement pas nécessaire – Chaque équipe pourra bien sûr en utiliser une si elle le souhaite. Les palmes et plaquettes seront autorisées.

Pour le canyoning, l'ensemble du matériel sera fourni par un prestataire.

Canoé-Kayak ou Packraft

L'organisation pourra faire appel à un prestataire pour fournir du matériel à tous les concurrents et/ou demander à chaque équipe de disposer de son propre matériel et notamment de packrafts en proposant une solution de location.

Canoe-kayak fournis par l'organisation :

L'organisation peut faire appel à un prestataire disposant de matériel agréé pour la navigation en adéquation avec le niveau de la rivière ou du cours d'eau sur lequel est prévu la navigation.

Dans ce cas, l'ensemble du matériel à savoir gilet-pagaie et bateaux seront fournis par ce prestataire. Le port du casque et le type de casque seront précisés par l'organisation en amont de la course (briefing ou road book).

Les concurrents conservent la possibilité d'apporter leur propre matériel. Il leur appartiendra de contacter l'organisation en amont pour s'assurer de la classe de rivière empruntée ainsi que de la compatibilité des EPI (gilets).

Packraft :

Chaque équipe devra disposer d'au moins une embarcation bi-place de type Packraft aux normes en vigueur (CEE) avec pagaies. Cette embarcation doit être agréé pour de la navigation sur rivière jusqu'en classe 3. Chaque équipier devra disposer d'un gilet aux normes pour la navigation en canoë-kayak (classe III maximum)

L'organisation mettra en place une solution de location avec un partenaire disposant de matériel agréé. Cette location n'est pas intégrée aux frais d'inscription et devra être réglée à part.

L'inspection du matériel lors de sa perception, le stockage, le transport et l'utilisation du matériel pendant la course ainsi que l'inspection lors de la restitution seront à charge des équipes. Une caution sera réclamée et encassée si le prestataire constate une détérioration ou perte du matériel.

Epreuves spécifiques (cordes...)

Le matériel sera fourni par des prestataires agréés. Pour des raisons d'assurance, ces derniers pourront imposer l'utilisation de leur propre matériel.

Spéléologie : une épreuve de spéléologie pourra être organisée. L'ensemble du matériel sera fourni par le prestataire à l'exception des lampes.

En signant le présent règlement, les participants s'engagent à disposer du matériel nécessaire en bon état et à l'utiliser. Tout manquement à cette règle engage leur responsabilité pleine et entière. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation avant, pendant et après la course.

4.1 : cas particulier des équipes sans assistance

Les équipes sans assistance devront disposer du matériel tel que défini ci-dessus.

Les Packrafts devront être présentés à l'organisation dégonflés, pliés et rangés dans leurs sacs. Les rames et gilets devront être correctement arrimés et pliés. L'organisation décline toute responsabilité quant aux dommages éventuels subis par les différents matériels lors des phases de transports pour les équipes ayant choisi l'assistance logistique.

Article 5 : Sécurité

Les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies qui y sont soumises. Les circuits se déroulent sur des voies ouvertes à la circulation. Il n'y aura pas d'arrêté donnant priorité à la course.

Des jalonneurs seront mis en place lorsque nécessaire. Nous attirons l'attention des concurrents sur ce point précis : n'ayant pas priorité de circulation, la mission des jalonneurs est de s'assurer que certains points dangereux peuvent être franchis en sécurité. Ils peuvent donc arrêter les concurrents. Ces derniers doivent donc impérativement respecter leurs consignes sous peine d'exclusion immédiate.

Les circuits ne seront pas balisés ; l'ensemble de l'épreuve se déroule en orientation. Des cartes seront distribuées au cours du briefing.

Les sentiers resteront ouverts à la circulation des randonneurs et VTTistes. Chaque concurrent s'engage à respecter les autres utilisateurs et notamment à adapter leur vitesse lors du croisement/dépassement de piétons ou cyclistes sur les sentiers empruntés.

Certaines sections traverseront des pâturages ainsi que des estives. Il est demandé aux concurrents d'adapter leur vitesse et de contourner, si nécessaire les troupeaux en liberté dans ces espaces.

L'attention des participants est attirée sur la présence de chiens de protection avec les troupeaux. L'organisation a fait le nécessaire pour s'assurer, dans la mesure du possible que la course ne traversera pas d'espace où des troupeaux sont présents. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours jusqu'au dernier moment si c'est le cas. Malgré toutes nos précautions, il se peut que des troupeaux soient quand même présents y compris aux abords de chemins de randonnée balisés.

En cas de présence d'un troupeau et de chiens de protection, la sécurité des concurrents reste prioritaire. Si une balise ne peut être pointée ou qu'une équipe perd du temps du fait d'un détour pour éviter un troupeau, l'organisation pourra créditer les équipes concernées de temps de course ou des balises non pointées. Il est demandé aux concurrents de bien noter, si possible, la durée du temps perdu. Toute réclamation sera étudiée en commission d'après-course et, pour être recevable, devra être déposée dès l'arrivée de la course.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation.

Des portes horaires seront placées tout au long du parcours. Les concurrents qui ne les auront pas franchies dans les temps seront orientés vers d'autres sections soit par leurs propres moyens (en utilisant les routes) soit en étant rapatriés par leur assistance ou l'organisation. Ces portes horaires ont pour objectif de garantir la sécurité des concurrents en évitant d'étaler la course sur de trop grandes distances.

Chaque équipe procurera un numéro de téléphone de course ainsi que le numéro de son assistance à l'organisation.

5.1 feux de forêts :

Certaines zones traversées par la course sont particulièrement sensibles et exposées aux feux de forêts en fonction des conditions météo. Il est donc expressément demandé aux concurrents et assistants de respecter scrupuleusement les règles en vigueur dans les zones traversées et d'être particulièrement attentifs aux risques de départ de feu.

5.2 circonstances exceptionnelles.

En cas d'évènement imprévu (orage, conditions météos fortement dégradées, canicule, risque d'incendie etc..), l'organisation pourra décider de suspendre, modifier ou arrêter la course. En cas d'orage imprévu notamment, il sera demandé aux équipes de rejoindre un abri le plus rapidement possible puis de contacter l'organisation. Si ce n'est pas possible, et que l'orage rejoint l'équipe :

- S'arrêter immédiatement.
- Eloigner tous les objets métalliques (VTT, bâtons) et éteindre et ranger les appareils électroniques au fond des sacs si possible.
- Eviter les lignes de crêtes, les bords de falaises, les arbres isolés ou la proximité de remontées mécaniques et pylônes, ne pas courir, s'arrêter au milieu d'un découvert, si possible assis sur un sac (isolé du sol) et espacés les uns, des autres.
- Une fois le dernier coup de tonnerre ou éclair passé, attendre 30 minutes avant de reprendre la progression.

La course sera automatiquement neutralisée. L'organisation enverra si possible des véhicules pour récupérer les équipes réparties sur le terrain.

Vue l'étendue de la zone de course, l'organisation se réserve la possibilité de neutraliser la course et d'organiser un transfert pour rejoindre une zone sûre en cas de risque avéré. Dans ce cas, la course sera neutralisée et un nouveau départ sera donné.

Article 6 : inscriptions

Les inscriptions se feront par courrier ou en ligne. Une inscription sera considérée comme acquise une fois le règlement effectué. Elle sera complète une fois les certificats médicaux fournis, le matériel contrôlé et le règlement signé.

Un concurrent ne présentant pas une candidature complète ne pourra prendre le départ sur la course chronométrée.

L'inscription sera effectuée pour une équipe complète et non individuellement. Toute inscription est définitive et ne sera pas remboursée. Seule l'annulation de la course entraînera remboursement de la

totalité des frais engagés. En cas d'annulation de dernière minute, certains frais fixes engagés pourront être déduits des remboursements.

Les équipes devront fournir les certificats médicaux soit dès l'inscription soit au plus tard, le jour de l'accueil.

Tous les concurrents devront s'acquitter du montant d'inscription y compris les assistants qui seront remplacants. Les assistants qui ne courront pas ne devront pas régler de droits d'inscription. Par contre, ils devront fournir leurs coordonnées à l'organisation afin d'être joignables en cas de problème et ils s'engagent à respecter le présent règlement.

Le montant d'inscription comprend le repas qui sera fourni aux concurrents à l'arrivée. Ce repas est offert gracieusement aux assistants non-remplaçants à hauteur d'un par équipe. Des repas supplémentaires pourront être servis mais ils devront être réglés et réservés avant le départ de la course notamment afin d'éviter tout gaspillage.

L'inscription comprend :

- La mise en place d'un dispositif de premiers secours
- Un cadeau d'inscription par concurrent
- Le chronométrage et l'encadrement de la course
- L'encadrement et le matériel des épreuves spécifiques (cordes etc..)
- Un repas de clôture

Il ne comprend pas la location ou la fourniture de matériel de Packraft qui sera effectuée à part dans le cadre d'une convention entre Aveyron Terre d'Aventures et une autre association. Cette location devra être réglée en sus, soit auprès d'Aveyron Terre d'Aventure soit directement auprès de l'association propriétaire des bateaux. Une caution devra être fournie lors de la perception du matériel et sera restituée à l'issue de la course.

Comme indiqué ci-dessus, chaque équipe devra être autonome concernant les ravitaillements en course.

Montant des inscriptions :

Le montant des inscriptions sera précisé sur le site internet de l'épreuve avant l'ouverture des inscriptions.

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint soit 100 participants.

Remboursement des inscriptions :

En cas d'inscription en nombre insuffisant, la période d'ouverture des inscriptions pourra être allongée. L'organisation attire cependant l'attention des équipes sur la nécessaire pérennisation de la course et le versement d'arrhes auprès de professionnels. Si le nombre d'inscription est juste suffisant pour assurer le maintien de la course, un désistement tardif ne pourra éventuellement pas être remboursé (cf ci-dessous)

En cas d'annulation de la course du fait exclusif de l'organisation jusqu'à début septembre, l'organisation s'engage à rembourser intégralement les équipes. En cas d'annulation de dernière minute du fait de circonstances indépendantes de notre volonté, nous nous réservons le droit de

conserver les montants des frais déjà engagés et non remboursables. Nous nous efforcerons bien entendu de les limiter au maximum

En cas d'annulation du fait d'une équipe, nous nous engageons à faire le maximum pour rembourser cette dernière. Cependant, l'organisation devra verser des arrhes à certains prestataires pour bloquer des moyens pendant la course. Si l'annulation met en péril l'équilibre économique ou la viabilité de la course, l'organisation se réserve le droit de conserver tout ou partie des sommes engagées par les concurrents pour couvrir ces frais.

L'organisation s'engage à traiter tout litige de manière juste, humaine et équitable.

Article 7 : Déroulé des épreuves

Les équipes sont attendues à Marnhagues-et-Latour le 27/09 à partir de 14H00 et jusqu'à 18H00 (accueil)

Une fois les formalités d'accueil effectuées, un prologue d'une durée approximative de 15 minutes sera organisé afin de classer les équipes. Ce classement définira l'ordre de départ de la course qui sera donné en chasse.

Un briefing sera organisé à partir de 18h.

Une première étape pourra être organisée le vendredi 27/09 soir suivie d'une nuit en bivouac puis d'une reprise de course le samedi matin. Sauf aléas, le chronomètre ne s'arrêtera ensuite que le 29/09 à 12h.

Les horaires ci-dessus sont indicatifs -L'horaire et le lieu précis du Briefing seront précisés sur le site de la course, les réseaux sociaux et les road book en amont de la course. De la même façon, l'horaire et le lieu de départ réel de la course seront précisés avant le 27/09.

Les équipes devront rester groupées le long du parcours. Le temps de référence de l'équipe sera celui du dernier arrivé. Les organisateurs ou jalonneurs se réservent le droit d'arrêter un ou des concurrent(s) afin d'attendre son ou ses coéquipier(s) si l'équipe n'est pas groupée en cas de contrôle.

Des points de contrôles et des jalonneurs seront placés le long du parcours. Leur rôle est de s'assurer sur respect des règles de course mais aussi et surtout de s'assurer de la sécurité des concurrents. Ils pourront notamment arrêter une équipe ou un concurrent lors du franchissement d'un point dangereux.

Tout non-respect des ordres des jalonneurs sera sanctionné par une mise hors course du ou des concurrents concernés.

Les équipes devront pointer des balises. Chaque balise non prise donnera lieu à une pénalité ou un bonus en temps ou en points. Le détail des pénalités et les détails concernant les sections et les balises seront précisés dans le road book concurrent.

Afin de garantir la sécurité des concurrents, des barrières horaires seront imposées. Le franchissement de ces barrières horaires après l'heure imposée entraînera selon l'amplitude du dépassement :

- Des pénalités supplémentaires (précisées dans le road book concurrent)
- Un transfert en véhicule par l'assistant de l'équipe (fermeture de section)
- L'emprunt par l'équipe d'un itinéraire raccourci afin de rejoindre le cœur de la course.

En fonction des conditions climatiques, ces barrières seront communiquées aux concurrents sur internet (site de la course) puis affichées et rappelées lors du briefing d'avant course.

Afin de garantir la sécurité des concurrents et d'éviter une trop grande dispersion, certaines sections auront un horaire d'ouverture. Toute équipe se présentant à l'entrée de la section avant l'horaire d'ouverture sera stoppée. Le temps sera noté par les bénévoles et neutralisé sur le temps de course final. La navigation étant interdite de nuit sur certains tronçons, une barrière d'ouverture des section packrafts sera fixée, notamment pour la section du 29/09 sur le Salagou.

L'arrivée de la course devra se faire impérativement avant 12H00 le 29/09. Passé cet horaire des pénalités (précisées dans le road book) seront infligées. Le lieu d'arrivée exact sera précisé lors du briefing et sur les cartes.

Le dispositif de secours sera démonté le 29/09 à partir de 12H00. Passé 11H30, l'organisation se réserve le droit de mettre les concurrents manifestement trop éloignés de l'arrivée hors course et de demander à l'assistance des équipes concernées de les rapatrier en véhicule sur Pezenas.

L'organisation décline cependant toute responsabilité en cas d'incident survenant si une équipe décide de continuer à progresser au-delà de cet horaire limite ou de ne pas respecter une consigne de rapatriement, la présence des signaleurs et des services de sécurité n'étant plus garantie.

En cas d'évènement imprévu, l'organisation pourra néanmoins décider de décaler l'horaire d'arrivée en concertation avec l'organisme en charge des secours. Dans ce cas précis, les équipes se verront communiquer un nouvel horaire limite d'arrivée. Les règles définies ci-dessus resteront d'actualité.

Cas des sections spécifique (eaux vives- canoe-cordes- spéléologie) :

Pour des raisons logistiques, seul un nombre pair de concurrent pourra effectuer les sections de canoe-Kayak.

Fourniture de Canoe par l'organisation :

Si une équipe s'inscrit avec un nombre impair de concurrents pour la catégorie expédition, l'organisation ne pourra fournir au maximum que deux embarcations bi-place. Il appartiendra donc à l'équipe concernée de se procurer du matériel dument agréé pour le concurrent restant ou d'effectuer un transfert de ce concurrent à l'arrivée sans pénalité de temps.

Fourniture de matériel par les concurrents – Packrafts

Chaque équipe devra disposer au minimum d'une embarcation bi-place. Quoi qu'il en soit, la location proposée par l'organisation ne comprendra que des canoës bi-place. Là encore, les équipes pourront apporter leur matériel dument agréé pour que le(s) concurrent(s) supplémentaire(s) puissent effectuer la descente ou transférer ce(s) dernier(s) sans pénalité.

Article 8 : Règles de course et classement

La course sera effectuée en orientation. Aucun balisage ne sera posé sauf besoins exceptionnels (sécurité etc..). Les équipes recevront des cartes sur lesquelles figurent les balises à trouver lors du briefing d'avant course. La totalité des cartes du parcours sera distribuée avant le départ de la course.

Il appartiendra à chaque équipe de définir sa stratégie de course afin de prendre un maximum de balise tout en respectant les barrières horaires. Les itinéraires les plus directs ont été reconnus. Les propriétaires ont été contactés en amont de la course.

Pour la sécurité des concurrents, le respect de l'environnement ou de certaines propriétés, certaines routes ou zones ont été identifiées comme interdites sur les cartes fournies. Il est donc expressément interdit de les emprunter ou traverser sous peine de mise hors course.

Les équipes seront classées en fonction de leur temps de course majoré des pénalités correspondant aux balises non prises sur le parcours.

En cas de balise manquante ou disparue, le comité de course pourra décider d'attribuer ou non les pénalités aux concurrents. Il est demandé aux équipes, dans la mesure du possible de prendre une photo de l'endroit où figure la balise afin de faire valoir un éventuel retrait de pénalité.

En fonction des conditions climatiques et du déroulé de la course, l'organisation se réserve le droit de :

- Neutraliser la course après un point ou une section donnée. Dans ce cas, le classement final sera effectué en fonction de la position des équipes et des balises pointées au moment de la neutralisation. Si des équipes sont déjà engagées sur d'autres sections, le comité de course pourra décider de tenir compte ou non des balises pointées.
- Raccourcir la course sur une ou plusieurs sections : cette opération pourra se faire soit en amont du passage des premières équipes soit après leur passage. Sauf circonstances exceptionnelles, les équipes seront prévenues avant le départ de la section des changements.
- Modifier le parcours et enlever ou ajouter une ou plusieurs balises.

En cas de litige ou de problème pouvant impacter le classement un comité de course constitué du directeur de course, du directeur sécurité et d'un traceur sera constitué après l'arrivée. Ce comité de course pourra être saisi par tout concurrent. Le comité statuera dans les 2H00 après sa saisie.

Les décisions prises par ce comité seront sans appel.

Article 9 : Environnement, respect des sites traversés

Les concurrents s'engagent à respecter les propriétés privées, à ne pas endommager les clôtures, et à refermer les éventuelles portes ouvertes au cours de leur progression.

L'attention des équipes est attirée sur la présence de zones d'estives tout au long du parcours. Ces zones sont ouvertes à la randonnée et au VTT. Par contre, lors de la traversée de ces zones Il est expressément demandé aux équipes de contourner les troupeaux ou d'adapter l'allure de traversée des troupeaux si un contournement est impossible.

Sur le reste du parcours, il est strictement interdit de traverser ou pénétrer dans un enclos dans lequel se trouvent des troupeaux. Nous attirons là encore l'attention des concurrents sur la présence éventuelle de chiens de protection dans certaines zones.

Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés. Pour être fidèle à l'éthique de cette compétition, les concurrents s'engagent à ne pas jeter de déchets sur la voie publique et les sentiers empruntés. La direction de course se réserve le droit d'exclure une équipe ou un concurrent contrevenant à cet engagement.

La course traverse notamment plusieurs parcs naturels et plusieurs zones natura 2000 à habitat dit sensible. Il est donc demandé aux concurrents de ne pas sortir des sentiers dans les zones concernées (qui seront rappelées au briefing).

Les zones d'exclusions mentionnées sur les cartes de course d'orientation devront absolument être respectées sous peine d'exclusion de course. Elles peuvent être imposées du fait de : propriétés privées et/ou zone à risque sécuritaire et/ou zone sensible. Le non-respect de ces interdictions engage la responsabilité des concurrents et pourra entraîner une mise hors course.

Les assistants s'engagent à respecter l'environnement autour des zones de transitions et à ramasser l'ensemble des déchets lorsqu'ils quittent le site.

Article 10. Sécurité : règles spécifiques

Selon la situation sanitaire, un protocole sera établi et communiqué aux participants avant la course.

En cas d'incident ou accident, Les participants s'engagent à s'arrêter, prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins et si nécessaire assurer les premiers soins (ou sécuriser la zone). Le chronomètre sera neutralisé et le comité de course attribuera un temps forfaitaire afin de compenser le temps passé par une équipe pour porter secours ou assistance.

La course traversera plusieurs retenues d'eaux ou lacs. Des épreuves de Kayak ou de swim and run y seront organisées. Il est donc demandé aux assistants et accompagnants de respecter les règles générales qui s'appliquent au public concernant l'utilisation et le respect du site et notamment les interdictions de navigation à hauteur des installations (barrages etc).

Hormis les sections identifiées au road-book, la baignade ou les activités nautiques ne seront pas surveillées par l'organisation. L'attention des participants et surtout des assistants est donc attirée sur les risques représentés par ce type d'activité en marge de la course (lors des phases d'attente par exemple), notamment sur les rivières ou zones qui ne sont pas spécifiquement aménagées et surveillées.

De manière générale, L'organisation décline donc toute responsabilité concernant les activités physiques pratiquées par les concurrents ou assistants hors du cadre de la course. (baignade...).

Les participants s'engagent à se respecter, à respecter les commissaires de course et les autres utilisateurs des routes ou sentiers empruntés.

Article 14 : exclusion, pénalités, réclamations

Tout manquement aux règles de cette charte ainsi qu'aux différentes règles émises ci-dessus pourra entraîner une pénalité ou une mise hors course. Cette décision peut être prise par un commissaire de course immédiatement après la constatation de l'écart (notamment dans le cas d'un comportement à risque) ou ultérieurement (y compris à l'arrivée).

Article 15 : droit à l'image

Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le

monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : diffusion du règlement

Le règlement sera communiqué par mail ou format papier avant la course. Il sera aussi mis en ligne sur le site de la course.

Chaque Capitaine d'équipe certifiera au cours des formalités d'inscriptions ou d'accueil que le présent règlement a été lu et accepté par l'ensemble des équipiers.